



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0054**

Objet : Soutien de la communauté de communes Le Grésivaudan au projet de reprise de la société VENCOREX

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

10 AVR. 2025

et publié le

10 AVR. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 01 avril 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Brigitte DULONG à Henri BAILE, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sandrine PISSARD-GIBOLLET à André GONNET, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment ses compétences en matière d'actions de développement économique.

La plateforme chimique de Pont-de-Claix, exploitée historiquement par la société VENCOREX, constitue un pilier industriel majeur de la région grenobloise depuis plus d'un siècle. Placée en redressement judiciaire depuis le 10 septembre 2024, l'entreprise fait aujourd'hui l'objet de projets de reprise, parmi lesquels une initiative portée par les salariés visant à créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) baptisée CIRCEI (Coopérative Industrielle de Relance Chimie Electrochimie Isocyanates), en lien avec des investisseurs et industriels.

Ce projet repose sur un modèle de gouvernance partagée rassemblant salariés, collectivités territoriales, partenaires industriels et autres parties prenantes autour d'un objectif commun : la sauvegarde de l'emploi, le maintien de l'outil industriel, et la relance d'une production stratégique pour notre souveraineté nationale dans le secteur de la chimie.

Monsieur le Président précise que :

- La communauté de communes le Grésivaudan est déjà engagée avec Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes du Pays Voironnais et de Cœur de Chartreuse dans le soutien au tissu industriel au travers du dispositif territoire d'industrie,
- Ce projet est le seul projet de reprise qui reprend l'intégralité des activités et emplois du site,
- Des investisseurs privés ont acté le principe de participer à cette dynamique.

Dans un contexte où les conséquences économiques et sociales d'un échec de reprise seraient particulièrement lourdes pour notre bassin d'emploi, la communauté de communes Le Grésivaudan entend ainsi marquer son soutien politique plein et entier au projet de SCIC porté par les salariés.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'acter le principe de soutien de la communauté de communes Le Grésivaudan au projet de création d'une SCIC pour la reprise de l'activité industrielle de VENCOREX.**
- **De soutenir les démarches de reprise par la SCIC et ses salariés auprès du tribunal de commerce de Lyon notamment en vue de l'audience prévue le 10 avril 2025.**
- **De mandater le Président pour exprimer officiellement ce soutien auprès des porteurs du projet, des services de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et de tout autre partenaire institutionnel ou industriel.**
- **De lui permettre de finaliser les conditions précises de cette participation financière à la SCIC à hauteur de 50 000 €.**
- **De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

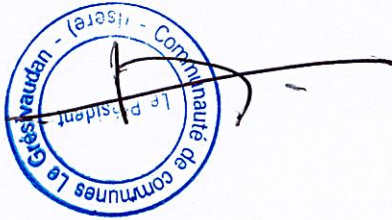
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

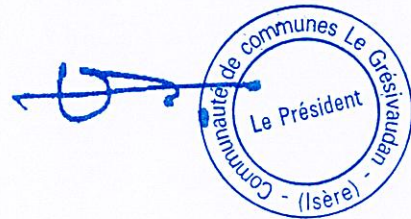
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

07 AVR. 2025



Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

